#### Contrat d'Assurance

25

Entre l'assureur WEBUILD, une société d'assurance enregistrée selon les lois en vigueur en Tunisie, avec son siège social situé à Ariana, Et l'Assuré.

Il est convenu ce qui suit :

# 1. Objet de l'Assurance : Assurance Santé

L'Assureur s'engage à fournir à l'Assuré une couverture d'assurance conformément aux termes et conditions spécifiés dans le présent contrat, pour les risques et événements assurés tels que définis dans les annexes et documents complémentaires joints à ce contrat.

## 2. Durée du Contrat : de 2024-05-16 à 2027-05-15

Le présent contrat entre en vigueur à partir de la date de signature par les deux parties et demeure en vigueur pour une période de [durée], sauf résiliation anticipée conformément aux dispositions prévues dans ce contrat.

## 3. Prime d'Assurance :1000

En contrepartie de la couverture d'assurance fournie par l'Assureur, l'Assuré s'engage à payer à l'Assureur une prime d'assurance périodique de1000 selon les modalités et les échéances convenues entre les parties.

# 4. Obligations de l'Assuré:

L'Assuré s'engage à fournir à l'Assureur toutes les informations et documents nécessaires à l'évaluation du risque assuré, ainsi qu'à notifier à l'Assureur tout changement significatif dans les circonstances qui pourraient affecter l'assurance couverte par ce contrat.

### 5. Obligations de l'Assureur :

L'Assureur s'engage à fournir à l'Assuré une couverture d'assurance conforme aux termes de ce contrat, et à traiter toute réclamation de manière équitable et en temps opportun, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

# 6. Réclamations :

En cas de survenance d'un événement assuré, l'Assuré s'engage à notifier à l'Assureur dans les délais spécifiés dans les conditions générales de ce contrat, et à fournir à l'Assureur toutes les preuves et informations nécessaires à la gestion de la réclamation.

#### 7. Résiliation:

Ce contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties conformément aux conditions générales et particulières spécifiées dans les documents contractuels.

# 8. Loi Applicable et Juridiction compétente :

Ce contrat est régi par les lois en vigueur en Tunisie. Tout litige découlant de ce contrat sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents de Tunis.

Contract for Demande ID: 25

Montant: 345

Date Debut: 2024-05-16

Date Fin: 2027-05-15